

Primes des lauréat/es de l'EPIT : La CGT exige l'égalité de traitement

Lettre ouverte à M. Joël Blondel, directeur des ressources humaines

Vous avez réussi l'examen ? Félicitations, nous baissons votre prime !

C'est la position aberrante qu'a retenue la DRH concernant la rémunération indemnitaire des lauréat-e-s de l'EPIT. En effet, la réussite de l'examen entraîne le maintien du montant global des primes. Mais la prime de technicité augmentant mécaniquement du fait du changement de corps, le « maintien du montant global » se traduisait en fait par une baisse de la prime d'activité. Un comble puisqu'elle était notamment basée sur la « manière de servir » ! Manque à gagner : environ 60 euros par mois. Une escroquerie, contre laquelle les premières promotions issues de l'EPIT ont protesté à juste titre.

La DRH régularise... mais seulement la promo 2015

Nouveauté en 2016, nous apprenons par la bande que la DRH a changé de position pour la promotion 2015 en maintenant le montant de la prime d'activité des lauréat-e-s tout en rehaussant leur prime de technicité. Elle avait toutefois "oublié" une partie des collègues, notamment en Ile-de-France. Suite à l'intervention de la CGT, des rappels de salaire ont eu lieu en janvier 2017.

Lors des dernières CAP, nous avons évidemment demandé à ce que les promotions 2013 et 2014 bénéficient du même traitement. Qu'est-ce qu'en dit la DRH ? « C'est à l'étude ». Plusieurs mois plus tard, aucune réponse officielle ne nous est parvenue. Pourtant des collègues se voient répondre « en off » qu'il n'y aura pas de régularisation.

Stop aux inégalités de traitement

Inégalité en fonction de l'année de réussite de l'examen, mais aussi en fonction de la DIRECCTE d'affectation. En effet, pour ce qui concerne la promotion 2014, les collègues affectés en Aquitaine (et peut-être d'autres régions) ont bénéficié contrairement aux autres du maintien de leur prime d'activité.

D'un côté la DRH invite les organisations syndicales à négocier un accord pour lutter contre les discriminations au ministère du travail, de l'autre elle n'est même pas capable d'appliquer le principe basique d'égalité de traitement entre des fonctionnaires placés dans une situation identique. Plusieurs centaines d'agents ont été privés arbitrairement d'une partie de leur rémunération, et la facture atteint maintenant plus de 2000 euros pour celles et ceux qui ont été reçu-e-s à la première session de l'examen. Ce scandale doit cesser !

**La CGT demande au DRH d'apporter sans plus attendre une réponse aux revendications des agents.
Elle exige l'égalité de traitement entre tous les lauréat-e-s de l'EPIT, quelle que soit l'année de réussite ou la région d'affectation.**

Paris, le 27 février 2017